

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTPEZAT

Séance du 1^{er} Avril 2025

Délibération n°2025-MAIRIE-014

L'an deux mil vingt-cinq, le premier du mois d'Avril à 18h45 le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la Mairie, sous la présidence de Jean-Michel ANDRIUZZI, Maire.

Présents : ANDRIUZZI Jean-Michel, COULET Philippe, COQUARD Philippe, FORESTIER Mathias, LECOURT Didier, NARDINI Carole, RAMON Guillaume, RIBIERE Ludovic, SAUVAIRE Manuela

Procurations : BOUNOUA Houassilla (pouvoir à Mme NARDINI Carole)

Absents excusés : DURET Laëtitia, BOUNOUA Houassilla, PRATLONG Maxime

Absents : BONICEL Carole, COMPAN-RICHARD Agnès, VAGNEUX Virginie

Mme SAUVAIRE Manuela a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

Objet : BUDGET PRIMITIF 2025 M57 Commune

Nb de
conseillers en
exercice : 15
Quorum : 8
Présents : 9

Convocation le :
20/03/2025

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le budget primitif 2025 M57 Commune :

Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à 1 393 237.49 €

Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à 1 402 242.51 €

Monsieur le Maire présente ensuite les taux d'imposition des taxes directes locales :

- Foncier bâti : 43.14 %
- Foncier non bâti : 69.29 %
- Taxe habitation : 11.21 %

Le conseil municipal :

- Approuve :
Pour les chapitres de dépenses de fonctionnement et dépenses d'investissement
Pour les chapitres de recettes de fonctionnement et de recettes d'investissement,
le budget primitif 2025 M57

VOTE : A l'unanimité des membres présents

et vote les taux d'imposition proposés.

VOTE : A l'unanimité des membres présents

Pour copie conforme

le Maire



Accusé de réception en préfecture

030-213001829-20250403-2025-MAIRIE-014-AI

Date de télétransmission : 03/04/2025

Date de réception préfecture : 03/04/2025